

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 1^{ER} OCTOBRE 2019

RENDU PUBLIC LE 4 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 24 juin 2019.

1 A 4/ FINANCES

1/ Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité absolue, la décision modificative n°1 du budget principal 2019 de la Commune arrêtée comme suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES		21 235,00	RECETTES		21 235,00
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
011	6042	-20 857,00	73	73222	-56 612,00
	60632	6 982,00		Total 73	-56 612,00
	615221	6 578,00	74	74718	11 200,00
	615231	1 500,00		7473	6 500,00
	61558	-2 399,00		74758	13 200,00
	6358	18 058,00		7478	50 875,00
Total 011	9 862,00	74834	-3 928,00		
012	6216	40 000,00	Total 70	77 847,00	
	64131	50 000,00			
	Total 012	90 000,00			
014	7398	6 000,00			
	Total 014	6 000,00			
65	6574	28 284,00			
	Total 65	28 284,00			
023	023	-112 911,00			
	Total 023	-112 911,00			

Section d'investissement

DEPENSES		210 088,19	RECETTES		210 088,19
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
001	001	-7 607,81	001	001	-7 607,81
	Total 001	-7 607,81		Total 001	-7 607,81
20	2051	-16 723,00	021	021	-112 911,00
	Total 20	-16 723,00		Total 021	-112 911,00
21	2121	8 750,00	024	024	11 879,00
	2128	44 323,00		Total 024	11 879,00
	21311	-500 000,00	10	10222	31 829,00
	21318	-100 000,00		Total 10	31 829,00
	2152	-110 000,00	13	1311	43 744,00
	2158	155 160,00		13158	26 800,00
	2182	19 200,00		1322	120 000,00
	2184	13 100,00		1328	40 000,00
	2188	28 886,00		1342	56 355,00
	Total 21	-440 581,00	Total 13	286 899,00	
23	2313	650 000,00			
	2315	25 000,00			
	Total 23	675 000,00			

2/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, les remises gracieuses pour un montant de 2 536,58 € pour les années 2017, 2018 et 2019.

3/ Le Conseil Municipal a accordé, à la majorité absolue, sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 3 799 237 € souscrit par Hauts-de-Seine Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destiné à financer la construction de 30 logements sociaux situés rue des Blains à Bagneux.

4/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, de la présentation du rapport et du tableau retraçant les réalisations entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement comme suit :

**FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
POUR L'ANNEE 2018 : 3.558.623 €**

ACTION	DEPENSES 2018	PART DU FSRIF A 50 %
Réalisation des équipements sportifs (Parc des sports)	2 129 404	1 064 702

ACTION	DEPENSES 2018	PART DU FSRIF A %
Construction de deux groupes scolaires	4 121 373	824 275
Rénovation des groupes scolaires existants	525 978	262 989

ACTION	DEPENSES 2018	PART DU FSRIF A 26%
Renovation Eglise Saint Hermeland	480 023	125 362

ACTION	DEPENSES 2018	PART DU FSRIF A 50%
Accessibilité des espaces publics	517 812	258 906

ACTION	DEPENSES 2018	PART DU FSRIF A 50%
Sécurisation et embellissement des espaces publics de la ville	2 044 778	1 022 389

TOTAL GENERAL	9.819.368	3.558.623
----------------------	------------------	------------------

5 A 8/ HABITAT

5/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de mise à disposition de 19 logements au sein de la résidence pour étudiants Student Village Bagneux au 154 rue des Blains à passer avec France CAMPUS BAGNEUX SNC et a autorisé Madame le Maire à la signer.

6/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Pierre Plate et a autorisé Madame le Maire à la signer.

7/ Le Conseil Municipal a émis, à l'unanimité, un avis favorable concernant l'étude d'impact réalisée sur le périmètre de la future ZAC des Musiciens, dans le cadre du dossier du processus de création de ZAC et a autorisé Madame le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de participation de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris au projet de renouvellement urbain et social du quartier de la Pierre Plate et a autorisé Madame le Maire à la signer.

9 A 12/ ADMINISTRATION GENERALE

9/ Le Conseil Municipal a désigné, à la majorité absolue, Madame Elisabeth FAUVEL pour représenter la Ville au Conseil d'école du groupe scolaire Ethel et Julius Rosenberg.

10/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, la désignation de Madame Yasmine BOUDJENAH comme déléguée spécial représentant la Commune auprès de la SADEV 94.

11/ Le Conseil Municipal a désigné, à la majorité absolue, Madame Elisabeth FAUVEL, déléguée titulaire au sein du Conseil d'Administration de l'Association SYNCOM.

12/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de groupement de commande relatif à l'achat de fourniture de bureau et a autorisé Madame le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

13 A 15/ AMENAGEMENT URBAIN

13/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de conseil aux particuliers et d'assistance au Service Urbanisme de la Ville de Bagneux à passer avec le CAUE des Hauts-de-Seine et a autorisé Madame le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

14/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la modification du taux de la taxe d'aménagement majorée portée à 10 % au lieu de 20 % sur le secteur « Croizat Fortin Blanchard » et a approuvé la modification du périmètre d'application de cette taxe pour le faire correspondre à celui de nouveau zonage Uta du PLU et aux droits qu'il confère. Cette taxe sera applicable au 1^{er} janvier 2020.

15/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, l'établissement d'un taux majoré à 20 % pour la part communale de la taxe d'aménagement sur les secteurs répertoriés et ce à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit :

I

- La zone industrielle, située en zone UEb du PLU, en partie située en secteur d'intervention de l'EPFIF mais qui concentre également les terrains délimités par l'avenue de Garlande, la rue Froide et la rue Alphonse Pluchet et qui a fait l'objet d'un périmètre de prise en considération d'un projet d'aménagement ;
- Le site Meuniers Albert Petit, en zone UT du PLU, qui a également fait l'objet d'un périmètre de prise en considération d'un projet d'aménagement et qui comprend notamment les Charpentiers de Paris ;
- Les îlots situés entre le projet ADEQUATIO et la ZAC RN20 Albert Petit (Marché Léo Ferré), en zones UT du PLU;
- Les zones UAa (non situées dans la ZAC écoquartier Victor Hugo, exonérée de taxe d'aménagement) et UAb du PLU (exception faite du projet ADEQUATIO, cf. supra) situées sur la façade de la RD 920/avenue Aristide Briand constituées d'un tissu urbain mixte

constitué de grandes parcelles ou d'un tissu de faubourg ancien et déqualifié, pouvant muter à l'avenir vers des projets mixtes de construction.

16/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

16/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, le rapport annuel d'exploitation 2018 pour la délégation de l'exploitation du stationnement payant (voirie et ouvrages).

17 A 23/ SERVICES TECHNIQUES

17/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du document d'information communal des risques majeurs (DICRIM).

18/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°2 au marché n°670901 à passer avec la société DALKIA et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il s'agit de prendre en compte la construction de l'école Rosenberg ainsi que la réhabilitation de la crèche des Rosiers et la modification de l'installation du matériel sur certains sites.

19/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de partenariat pour l'installation d'une pompe à chaleur gaz à passer avec SIGEIF et GRDF pour la crèche des Rosiers et a autorisé Madame le Maire à la signer.

20/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 aux marchés 890902, 890904, de l'avenant n°2 aux marchés 890901, 890902, 890907, de l'avenant n°3 au marché 890903 avec les sociétés NSA DIVISION CFA, SOCIETE D'APPLICATIONS THERMIQUES, DUBOCQ, ERI, RIDORET MENUISERIE et MORAND ENERGIE relatifs au marché de réalisation de travaux de construction de l'école du centre ville de Bagneux et a autorisé Madame le Maire à les signer. Il s'agit de prolonger le délai d'exécution des travaux de chacun des marchés jusqu'au 31 décembre 2019.

21/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché relatif à la réalisation de travaux de signalisation horizontale avec la société ADSR pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT et maximum annuel de 80 000 € HT.

22/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché relatif aux travaux de clôtures avec la société JLC CLOTURES pour un montant minimum annuel de 50 000 € HT et maximum annuel de 200 000 € HT.

23/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention cadre de raccordement pour l'alimentation électrique du Projet Urbain Partenarial des Mathurins à passer avec ENEDIS et a autorisé Madame le Maire à la signer.

24/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

24/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, de l'accord de retrait de la Commune du SICOMU à compter du 1^{er} janvier 2020. Il a accepté les conditions financières et patrimoniales de sortie du syndicat.

25 A 32/ CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

25/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, l'avenant n°11 à la convention d'objectifs passée entre la Ville de Bagneux et le Plus Petit Cirque du Monde pour des subventions de fonctionnement de 55 000 € pour le Contrat de Développement Territorial, 15 000 € dans le cadre du Contrat de Ville et 75 000 € des subventions régionales et a autorisé Madame le Maire à le signer.

26/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, l'avenant n°1 à la convention d'objectifs passée entre la Ville de Bagneux et l'Office Balnéolais du Sport pour des subventions de fonctionnement de 1 350 € pour le contrat de développement territorial et 3 500 € dans le cadre du contrat de ville et a autorisé Madame le Maire à le signer.

27/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, l'avenant n°1 à la convention d'objectifs passée entre la Ville de Bagneux et le Club Olympique Multisport de Bagneux pour une subvention de fonctionnement de 44 400 € pour le contrat de développement territorial et a autorisé Madame le Maire à le signer.

28/ Le Conseil Municipal a attribué, à l'unanimité, une subvention de fonctionnement de 18 250 € répartis de la façon suivante :

- 2 000 euros à l'association Sourous
- 9 400 euros à l'association Bagneux Futsal Académie
- 1 000 euros à l'association Conek'team
- 1 400 euros à l'association « Cercle d'échecs et école d'échecs de Bagneux »
- 700 euros à l'association Soli'Ciproque
- 1 000 euros à l'association à l'association CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)
- 750 euros à l'association ASPE (Association Solidarité pour l'Emploi)
- 500 euros à l'association Photo Club de Bagneux
- 500 euros à l'association Les Joyeux Vignerons de Bagneux
- 500 euros à l'association ASSBAC (Association Sportive Sociale Balnéolaise Artistique et Culturelle sans Frontière)
- 500 euros à l'association Paris Breizh.

29/ Le Conseil Municipal a attribué, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'Association Sourires et Rêves de Gazelles, Equipe balnéolaise participant au rallye Aïcha des Gazelles pour un montant de 500 €.

30/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de partenariat entre la Ville de Bagneux et l'Etat relative à la vidéoprotection et a autorisé Madame le Maire à la signer. Il s'agit de partager les outils techniques de la Ville de Bagneux avec la Police Nationale de Bagneux.

31/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention communale de coordination de la Police Municipale de Bagneux et des forces de sécurité de l'Etat et a autorisé Madame le Maire à la signer.

32/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'annexe du contrat de ville et les engagements renforcés et réciproques intégrant les priorités de la Commune de Bagneux pour l'exercice 2020-2002 à passer entre l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris et la Commune de Bagneux et a autorisé Madame le Maire de le signer.

33/ TARIFS

33/ Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, la tarification de la billetterie relative aux prestations proposées lors des initiatives ponctuelles au sein des centres sociaux et culturels de la Fontaine Gueffier et Jacques Prévert :

Billetterie	Type de tarif	Montant
Vente de produits à l'unité (Ex : boissons, etc.)	Tarif A	1,60
Billet "Evénement CSC" enfants (- de 18 ans) (Ex : Barbecue, repas de quartier, soirée cabaret, etc.)	Tarif B	3,45
Billet "Evénement CSC" adultes (Ex : Barbecue, repas de quartier, soirée cabaret, etc.)	Tarif C	5,45
Journée à la mer adulte 18 ans et plus	Tarif E	10,50
Journée à la mer enfant de 3 à 17 ans révolus	Tarif D	5,00
Journée à la mer enfant de - 3 ans	Tarif F	Gratuit

La participation des usagers pour les sorties familiales en car avec prestation (visites culturelles, bases de loisirs, etc.) est égale à 50 % du prix des droits d'entrée. Le coût du transport en car est donc pris en charge par la Ville.

Les tarifs des participations aux séjours familiaux organisés par les centres sociaux et culturels de la Fontaine Gueffier et Jacques Prévert sont fixés comme suit :

		Tarif
ADULTES	1 week-end	53,00
18 ans et plus	1 semaine	104,80
ENFANT	1 week-end	31,70
Jusqu'à 17 ans révolus	1 semaine	63,40

La participation annuelle aux frais demandés aux familles et aux séniors pour les inscriptions aux activités sociales organisées au sein des centres sociaux et culturels de la Fontaine Gueffier et Jacques Prévert est fixée 10,90 euros

- accompagnement scolaire,
- alphabétisation, français langue étrangère : uniquement le centre social et culturel Jacques Prévert,
- ateliers inclusion : uniquement le centre social et culturel Jacques Prévert

- ateliers séniors : uniquement le centre social et culturel la Fontaine Gueffier
- projet jeunes,
- accueil collectif jeunesse,
- accueil collectif famille, etc.

La participation aux activités des Centres sociaux et culturels organisées sous forme de stages. Un stage correspond à une durée minimum de deux séances est fixé à 10,90 €, par famille et par stage.

34 A 36/ EDUCATION

34/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le Plan Educatif de Territoire 2018-2021, le Plan Mercredi 2018-2021 et a autorisé Madame le Maire à les signer.

35/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'adhérer à l'Association « Temps Libre, le réseau » et a désigné Madame Marie-Hélène AMIABLE, comme représentante de la Ville de Bagneux en tant que membre fondateur à l'Assemblée Générale de l'Association.

36/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention à passer avec le CCAS dans le cadre du programme de la réussite éducative pour l'année 2019 et a autorisé Madame le Maire à la signer.

37 A 39/ PETITE ENFANCE

37/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2019.

38/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention « subvention de fonctionnement parentalité » à passer avec la CAF des Hauts-de-Seine et a autorisé Madame le Maire à la signer.

39/ Le Conseil Municipal s'est prononcé, à l'unanimité, sur la résiliation aux torts de la société SEJER, titulaire du lot n°3 « fourniture de jeux, jouets, matériel de psychomotricité, de sport, matériel pédagogique et éducatif pour la petite enfance » et a autorisé la relance du marché.

40 A 41/ CULTURE

40/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le principe de la numérisation par le Département des collections conservées par le Service des Archives, notamment en vue de leur diffusion en salle de lecture des Archives Départementales à Nanterre et sur le site Internet Archives & Patrimoine des Hauts-de-Seine, la convention fixant les conditions dans lesquelles le Département des Hauts-de-Seine et a autorisé Madame le Maire à la signer.

41/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de mise à disposition d'un mur de la Résidence Mozart entre Domaxis, le propriétaire, et la Ville de Bagneux et a autorisé Madame le Maire à la signer.

42 ET 43/ JEUNESSE

42/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de partenariat entre la Ville de Bagneux, l'Association Notre Atelier Commun et l'Association Le Plus Petit Cirque du Monde dont l'objet est l'installation d'une permanence dans les bulles des Mathurins et par la suite sur le site de construction du lycée et a autorisé Madame le Maire à la signer.

43/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de mise à disposition entre la Ville de Bagneux et BNP PROMOTION IMMOBILIERE des locaux de l'ancien club house et de deux bulles de tennis sur le terrain des Mathurins, propriété de BNP PROMOTION IMMOBILIERE et a autorisé Madame le Maire à la signer.

44 A 46/ CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

44/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention 2019 relative à l'attribution d'une subvention de 20 000 € par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France pour la réalisation des deux actions de prévention « Plan Local Nutrition » et « accès à la prévention et aux soins des personnes migrantes » et a autorisé Madame le Maire de la signer.

45/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention conclue pour l'année 2019 relative à l'octroi de la subvention représentant un montant de 67 000 € dédié à l'antenne CEGIDD de Bagneux et a autorisé Madame le Maire à la signer.

46 A 48/ RESTAURATION

46/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les propositions émises par les membres élus de la Conférence de l'Entente Intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux en date du 3 juillet 2019.

47/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°3 à la convention d'Entente Intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux avec la Commune de Malakoff et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il s'agit de prendre en compte les propositions financières relatives aux conditions de facturation des repas afin de passer au réel.

48/ Le Conseil Municipal s'est prononcé, à l'unanimité, sur la résiliation pour faute de la société SPEIR, titulaire du lot n°8 « légumes bio locavores » du marché de fourniture de denrées alimentaires nécessaires à la confection des repas de la restauration de la Ville de Bagneux et a autorisé Madame le Maire à signer ladite résiliation.

49/ COMMUNICATION

49/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°2 au marché n°675601 à passer avec la Framboisine Events relatif à la fourniture et la livraison de denrées alimentaires pour les manifestations de la Ville de Bagneux livrées par traiteurs sans personnel et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il s'agit de prolonger la durée du marché soit jusqu'au 31 janvier 2020.

50 A 53/ PERSONNEL

50/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} octobre 2019 comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif principal de 2ème cl	52	-1		51
Rédacteur	34		2	36

FILIERE TECHNIQUE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint technique	209		2 TNC 50 %	211
Adjoint technique principal de 1ère classe	83	-1		82
Agent de maîtrise	21	-1		20
Ingénieur	13	-1		12
Ingénieur principal	6		1	7

FILIERE MEDICO-SOCIALE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREEES	NOUVEL EFFECTIF
Médecin de 2ème classe	1		3 (1 Temps Complet, 1 TNC 20h hebdo, 1 TNC 15h hebdo)	4
Médecin hors classe	19	-4 (1 Temps Complet, 1 TNC 50 %, 1 TNC 29h30 hebdo, 1 TNC 25h hebdo)	1 TNC 25h hebdo	16
Chirurgien dentiste	6	-2 (1 TNC 8h30 hebdo, 1 TNC 9h hebdo)	2 (1 Temps Complet, 1 TNC 17h hebdo)	6
Cadre de santé	3	-1 TNC 24h hebdo		2

51/ Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Madame Nadia SEISEN comme représentant au Conseil de Discipline de Recours des Agents Contractuels de la Fonction Publique Territoriale.

52/ Le Conseil Municipal a accordé, à l'unanimité, sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance. La participation financière de la Collectivité sera accordée exclusivement au contrat conclu par le CIG.

Il a décidé d'adhérer à la convention de participation conclue entre le CIG et Territoria Mutuelle pour le risque prévoyance.

Madame le Maire est autorisé à signer la convention et tout acte en découlant .

53/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention entre la Commune de Bagneux et les organisations syndicales représentatives CGT & UGICTAM-CGT des fonctionnaires territoriaux de la Ville de Bagneux et de ses établissements publics conformément au protocole d'accord des droits syndicaux en date du 12 juillet 2019 et a autorisé Madame le Maire à la signer. Il a été décidé d'attribuer une subvention annuelle d'un montant de 900 €, au titre des frais

d'équipement en technologies de l'information et de la communication pour quatre années, sur la période 2019 à 2022 aux organisations syndicales représentatives CGT & UGICTAM-CGT.

54 A 55/ VOEUX

54/ Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le vœu contre la fermeture de la Trésorerie de Bagneux comme suit :

En juillet dernier, la direction générale des finances publiques a confirmé un plan de fermeture d'un millier de trésoreries d'ici 2022. Dans le département des Hauts-de-Seine, l'ensemble des 19 centres seraient ainsi fermés, dont celui de Bagneux.

Après les permanences de la Caisse d'allocations familiales, après la réduction des horaires d'ouverture de certains bureaux de poste, la fermeture de notre trésorerie aggraverait encore les inégalités sociales et territoriales. Elle obligerait en effet les habitants à se déplacer à Antony ou à Sceaux pour régler leurs impôts ou obtenir des renseignements.

Un nouveau « réseau de proximité » a été annoncé sans concertation, ni avec les élus locaux, ni avec les agents déjà fortement touchés par les restrictions ces dernières années. Loin de répondre aux besoins des habitants, cette démarche va aboutir à un démantèlement de ce service public utile aux habitants, notamment les plus modestes ou celles et ceux qui ont des difficultés à se déplacer.

En outre, le service rendu aux collectivités, en termes de conseil et d'assistance, est lui aussi mis à mal. En effet, le nombre de conseillers aux communes va être réduit à 4 pour l'ensemble des 36 villes du département.

Les « accueils de proximité » annoncés, de quelques heures par semaine, ne sauraient répondre aux besoins croissants des Balnéolais. Ils détériorent aussi gravement les conditions de travail des agents des finances publiques.

Dans ce contexte, le conseil municipal, réuni en séance le 1^{er} octobre 2019, s'adresse à M. Le premier ministre et à M. Le ministre des comptes publics pour leur demander de maintenir l'ensemble des trésoreries du département et celle de Bagneux en particulier.

Face à la dégradation du service public qu'engendrerait une telle décision de fermeture, le conseil municipal souhaite qu'une concertation soit engagée avec les élus locaux et les habitants sur cet enjeu d'intérêt général.

55/ Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le vœu suivant :

Réforme des Finances Locales et concours financiers de l'Etat : le projet de budget pour 2020 s'en prend une nouvelle fois aux collectivités

Le Gouvernement a présenté jeudi 26 septembre au Comité des Finances Locales les dispositions prévues dans le projet de loi de finances pour 2020 relatives aux collectivités territoriales.

Ce sont de très mauvaises informations qui en ressortent. Certaines confirment des inquiétudes exprimées de longue date par l'Association des Maires de France et des milliers d'élus locaux, d'autres aggravent encore la situation :

- La Dotation Globale de Fonctionnement sera gelée en volume ce qui signifie, entre l'inflation de plus de 1% et la hausse de la démographie, une baisse des recettes nettes des collectivités.
- Suite à la suppression annoncée de la taxe d'habitation, le gouvernement refuse toujours de s'engager sur un dégrèvement de cette perte. Il ne prend pas d'engagement sur la

garantie dans le temps du coefficient correcteur qui sera appliqué la première année pour assurer une compensation totale des pertes de recettes.

- Le gouvernement compte supprimer cette année la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui permet notamment de compenser l'inflation.

Le conseil municipal de Bagneux demande à Monsieur Edouard Philippe, Premier ministre, de modifier le projet de budget pour 2020 et d'assurer, a minima, un maintien des moyens aujourd'hui existants en prenant en compte l'inflation.